

# Sommaire

- Page 1** - Sommaire
- Page 2** - Editorial
- Page 3** - Bilan de l'année 2001.
- Page 6** - Carnet d'adresses
- Page 7** - Programme 2002
- Pages 8 à 20** - **LISTE ROUGE** des Champignons menacés d'Alsace. **Patrick LAURENT**
- Préface du Professeur Régis COURTECUISSÉ
  - Introduction, méthode, cahier des charges.
- Pages 21 à 34** - **Liste rouge** par catégories de menaces :
- Catégorie 0
  - Catégorie 1
  - Catégorie 2
  - Catégorie 3
  - Catégorie 4
  - Catégorie 5
- Page 35** - Extrait du code rural (Protection des biotopes)
- Page 36** - Rubrique Info (Un champignon décime des populations de grenouilles)

Directeur de publication : *LAURENT Patrick*  
Rédaction et mise en pages : *LAURENT Patrick*  
Comité de lecture : *C. BELEY, P. LAURENT*

Imprimé et édité par la *S.M.H.V.* à *WISEMBACH 88520 - 26-28 Route du repas.*  
© 2002 - SMHV - Tous droits réservés



# EDITORIAL

**Chers amis,**

Notre bulletin est amené à changer. En effet, après notre adhésion à la fédération Mycologique de l'Est (F.M.E.), nous avons décidé de réduire le nombre d'articles mycologiques spécifiques qui seront désormais destinés au bulletin F.M.E. Le nôtre sera plus un bulletin de liaison, avec néanmoins des articles de vulgarisation et de mycologie plus générale.

Cependant, cette année fera la transition, puisque nous avons l'honneur de publier la liste rouge des champignons menacés d'Alsace, fruit d'un énorme travail qui nous a été confié par la DIREN Alsace.

Si nos effectifs sont légèrement en baisse, il n'en reste pas moins que le noyau dur d'une quinzaine de personnes toujours fidèles aux réunions et sorties, prouve s'il en était besoin, que la S.M.H.V. est belle et bien active.

Cette année sera entièrement consacrée à l'étude et à l'identification des espèces, un effort sera particulièrement mis sur la découverte de la fonge des tourbières, en vue d'une publication ultérieure sur ces milieux fragiles et parfois si mystérieux.

Nous privilégierons également les actions jumelées avec d'autres sociétés, afin que les échanges puissent élargir de notre horizon et affirmer nos connaissances.

Il me reste à vous souhaiter une excellente saison mycologique aux uns,



pleine d'espèces délectables aux autres, remplies de découvertes fructueuses ou rarissimes, toujours dans même esprit de parfaite convivialité, propre à notre société.



*Patrick Laurent.*

# Bilan de l'année 2001

Les sorties ont été relativement bien suivies, mais surtout les réunions mensuelles, qui comptaient en général pas moins d'une douzaine de membres.

Celle de la tourbière du lac du Forlet était particulièrement réussie et mycologiquement fort intéressante. Certains ont même pu découvrir pour la première fois, le fameux *Psilocybe semilanceata* dans les prairies naturelles d'altitudes voisines.

Des espèces rares ou nouvelles pour la région ont été découvertes et décrites, dont tout récemment : *Psilocybe horizontalis* = *Melanotus horizontalis*, sur fagus sur les hauteurs de Wisembach au niveau du Col de Ste-Marie-aux-Mines.

Nous avons tenu des conférences au Muséum d'Histoire Naturelle de Colmar sur les thèmes : Les champignons de la montagne vosgienne et des tourbières et la mycotoxicologie, les métaux lourds et les radionucléides.

La veille de l'exposition mycologique de HOLTZWIHR 68, une conférence également le 15 septembre sur le thème : Les champignons du Ried Noir & Brun, laquelle a donné naissance à un CD-Rom réalisé à la SMHV est remis aux directeurs des écoles primaires des villages de la Com. Com. du Ried-Brun. Le lundi nous recevions 350 élèves de différentes écoles du Ried-Brun, en partenariat avec la Brigade Verte du Haut-Rhin.

Nous avons donné une conférence exceptionnelle, sur demande de la direction des Douanes de Colmar, sur les champignons hallucinogènes, leur identification et leur cadre légal. Un CD-Rom est en préparation à la SMHV à destination de la DOUANE FRANCAISE, de la POLICE NATIONALE & de la GENDARMERIE NATIONALE, ainsi qu'à destination des facultés de pharmacie. (Sortie prévue second semestre 2002). Un article pour le bulletin de la SMF est en préparation.

La SMHV était représentée aux journées organisées par la SMS à Longevilles-Mont-d'Or, du 2 au 6 octobre, puis au congrès de la société mycologique de France du 6 au 13 octobre à Besançon 25.

Deux conférences ont également été données au Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de la Moyenne Montagne Vosgienne à LUSSE, cet automne, sur les thèmes "La toxicologie" et "Les champignons de la moyenne montagne vosgienne."

Deux conférences ont été données sur le thème "Les champignons hallucinogènes dans leur cadre légal" lors de l'assemblée générale de la SLM dans l'amphithéâtre de la faculté de pharmacie de NANCY, ainsi qu'à l'hôtel IBIS en janvier pour le Rotary CLUB.

Au mois d'octobre, nous avons assuré la formation des "Guides naturels" de la session 2001 d'Alsace nature, avec l'apport de microscope et moniteur et remise d'une documentation étoffée. Le week-end se passait sur le massif vosgien à la Tourbière de l'Etang du devin.

Nos activités sont donc multiples et le choix de la DIREN d'Alsace à solliciter la SMHV doit nous faire prendre conscience de notre notoriété. D'autres tâches nous attendent donc en 2002.

Le 18 octobre, une sortie nature



sur le thème "à la découverte des champignons de notre région" a été réalisée à l'école primaire de Sainte-Marguerite près de St-Dié. La sortie s'étant effectuée en matinée, l'après-midi était consacré à une mini exposition commentée et interactive à laquelle plus de 150 élèves ont participé. La presse présente en a fait l'écho dans l'Est Républicain ainsi que dans la Liberté de l'Est.

Un diaporama était réalisé tout au long de la journée scolaire du 22 octobre dans la salle des fêtes de Saulcy sur Meurthe, pour les élèves du primaire de différents villages voisins. Environ 300 élèves ont pu ainsi découvrir sur photos géantes, la fonge de la montagne vosgienne.

## SAINTE-MARGUERITE

# Pour tout savoir sur les champignons



**Après une petite virée en forêt, où les enfants ont pu s'adonner à la cueillette de champignons, tous se sont retrouvés sous le préau pour dévoiler leurs trouvailles.**

Tous les élèves de l'école du Centre ont passé une bonne partie de leur jeudi à découvrir quelques spécimens de champignons, qu'ils soient comestibles, toxiques ou même mortels.

En cette saison très faste pour la cueillette de ce végétal, très recherché, qui accompagne avantageusement de bons petits plats, les classes de CM1 et CM2 et leurs enseignants ont tout d'abord sillonné le bois de la Faîte pour ramasser bon nombre de champignons de toute sorte pour ensuite faire profiter le reste de l'école de ces trouvailles.

A l'initiative de Renée Peccaud, directrice de l'école, cette journée de sensibilisation a pu voir le jour grâce à la venue de Patrick Laurent, responsable de la brigade verte à Colmar et président de la So-

ciété mycologique des Hautes-Vosges. Narrateur hors-pair, connaissant son sujet sur le bout des doigts, cet amoureux de la nature a tenu en haleine tous les enfants de l'école rassemblés pour les besoins de la cause sous le préau de l'établissement. "J'ai voulu faire prendre conscience aux enfants du rôle prépondérant du champignon dans la nature. Au delà de ses qualités gustatives, ce végétal est en fait le nourrisseur des arbres puisqu'il va puiser au plus profond de la terre, les substances nécessaires à la vie naturelle. Pas de champignons, pas de forêt", devait encore préciser ce fondu de la vie végétal.

C'est d'un autre œil que tous ces gamins vont regarder maintenant ces champignons, qu'ils soient cèpes, amanites ou trompette des morts.



**Président de la Société mycologique des Hautes-Vosges, M. Laurent a fait partager sa passion aux enfants.**

**Compte-rendu de l'assemblée générale de la S.M.H.V du 08.03.2002 à BAN DE LAVELINE 88 (Procès-verbal)**

Quinze membres étaient présents, dont un nouveau membre M. Wilfrid MOSER de Strasbourg à qui nous souhaitons la bienvenue.

Après l'allocution de bienvenue du président et son rapport moral, la parole a été donnée à C. PERNIN pour le rapport financier et l'appel des cotisations portées à **20 €** (10 € pour le second membre d'une même famille)

L'exercice a été approuvé par tous.

Suite à la démission de Claude COLLENNE, le secrétariat a été confié, après vote, à Pierre PIERREL.

Il a ensuite été question de divers points concernant l'activité de la S.M.H.V.

□ **Exposition**

Devant le nombre de plus en plus grand d'expositions organisées dans la région et le travail que cela représente, une seule exposition tout les deux ans paraît raisonnable. Veillant à ce que cela ne plonge pas les finances dans le rouge, compte-tenu des subventions accordées et des dépenses inhérentes à toute société.

□ **Liste rouge**

Le président a effectué un travail important et très technique sur cette liste qui concerne les espèces menacées, en voie de disparition (pollution, cultures extensives etc....).

Le travail devrait-être rémunéré à hauteur de 5335 € à la S.M.H.V, ce en quoi nous le remercions vivement.

□ **Bulletin S.M.H.V et F.M.E**

Le premier sera essentiellement composé de la liste rouge des champignons menacés de la région Alsace. Le second est réalisé et financé par les soins de la SMHV dont notre président est responsable.

Il est fait appel aux bonnes volontés pour fournir des articles.

□ **Sortie**

Une sortie ( Hygrophorus Marzuolus) est prévue le 24.03.2002 à BELVAL à 10 h, avec

la participation de la S.L.M.

□ **Prochaine réunion le 09.04.2002.**

L'apéritif (champagne) offert gracieusement par Gilles VARNIER que les participants remercient a clôturé les débats.

Ensuite, nous sommes passés à table pour un repas pris en toute convivialité.

Merci à tous.

Le secrétaire : **P. PIERREL**

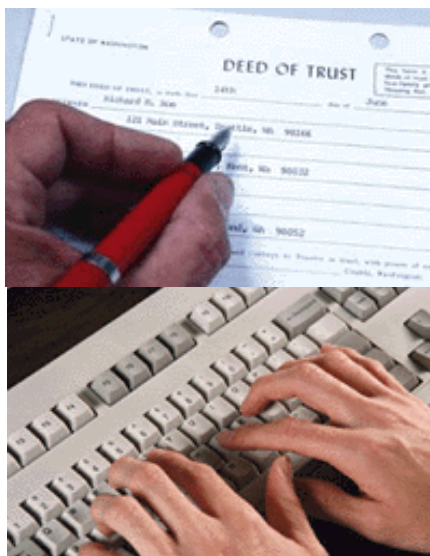
**Prévisions 2002 :**

Il a donc été décidé qu'en 2002 nous n'organiserions pas d'exposition. Malgré ce manque à gagner, principale ressource de notre association, nous pourrions compter à nouveau, je l'espère, sur la subvention du conseil général des Vosges qui nous a toujours soutenu jusqu'à ce jour et sur la subvention de la D.I.R.E.N. Alsace. Ceci devrait pouvoir nous assurer de réaliser les investissements pour la bibliothèque et en matériels prévus. Nous passerons à la photo numérique en nous dotant du Coolpix 995 Nikon cette année, afin d'alimenter d'une part notre photothèque d'une façon plus rapide et moins onéreuse que par le passé et d'autre part pour alimenter notre site internet qui devrait être renouvelé.

<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Subvention du Conseil Général des Vosges	2300.00 F	Abonnements aux revues	2391.30 F
Subvention de la com. com. du Ried Brun pour l'expo HOLTZWHR	5000.00 F	Livres (Bibliothèque)	2818.07 F
Bénéfices expo Holtzwihr	800.00 F	Cotisation FME	300.00 F
Cotisations	2250.00 F	Investissement en matériels.	2536.52 F
		Assurance	469.01 F
Solde au 31.12.2000	2208.52 F	<b>TOTAL</b>	<b>8514.90 F</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12558.52 F</b>	Solde au 31.12.2001	<b>4043.62 F</b>
Soit €	<b>1914.53 €</b>	Soit €	<b>616.45 €</b>

**SITE INTERNET**<http://perso.wanadoo.fr/smhv>♦ **Carnet d'adresses****S.M.H.V.**

Des départs,  
une arrivée ; des  
changements de  
fonction.



S.M.H.V. Siège à LA BOURGONCE 88470  
Adresse postale 26 route du Repas 88520 WISEMBACH  
Tel/Fax : 03.29.57.39.13.

Adresse E-mail : [laurent.mycosmhv@wanadoo.fr](mailto:laurent.mycosmhv@wanadoo.fr)

<http://perso.wanadoo.fr/smhv>

Composition du Bureau :

**Président** : Patrick LAURENT 26-28 Route du Repas  
88520 WISEMBACH - Tel/Fax : 03.29.57.39.13 - 06.88.98.79.81.

Adresse E-mail : [laurent.mycosmhv@wanadoo.fr](mailto:laurent.mycosmhv@wanadoo.fr)

**Vice Président** : BELEY Christian 7 Chemin des Tremzeaux *Robache* -  
88100 SAINT-DIE - Tel : 03.29.56.34.18 - [Chbeley@aol.com](mailto:Chbeley@aol.com)

**Secrétaire** : PIERREL Pierre 11 La Rue - 88100 TAINTRUX -  
03.29.50.95.28.

**Trésorier** : PERNIN Claude 220 rue de la Chauciotte - 88470 LA  
BOURGONCE - Tel : 03.29.58.31.98

**Réviser aux comptes** : SZEKELY Roland 25 route de Sadey - 88520  
LA CROIX AUX MINES - Tel : 03.29.57.72.29. - [r.szekely@wanadoo.fr](mailto:r.szekely@wanadoo.fr)

**Assesseur** : VALENCE Bernard 21 rue d'Algésiras - 88100 St-DIE  
Tel 03.29.55.01.10 - [bernard.valence@wanadoo.fr](mailto:bernard.valence@wanadoo.fr)

**Liste des membres :**

**BELEY Christian - Vice-Président**  
7 Chemin des Tremzeaux Robache - ST-DIE 88100  
03.29.56.34.18.

[Chbeley@aol.com](mailto:Chbeley@aol.com)

**CHARPENTIER Claude & Rosa**  
27 Place Clémenceau - 88210 SENONES  
03.29.57.60.38.

**EHRHARD Marcel**  
5 1ère impasse rue de la Madeleine  
88100 ST-DIE  
03.29.56.38.73.

**ENCLOS Lucien**  
16 rue des Pommiers - 67130 LA BROQUE  
[lucien.enclos@wanadoo.fr](mailto:lucien.enclos@wanadoo.fr)

**LAURENT Patrick - Président**  
26 Route du Repas «Chalet Wisembrève»  
88520 WISEMBACH  
03.29.57.39.13. 06.88.98.79.81.  
[laurent.mycosmhv@wanadoo.fr](mailto:laurent.mycosmhv@wanadoo.fr)

**LAURENT Catherine**  
même adresse.

**MERVELET Henri**  
8 Rue des Déportés Appt. 73 Résidence "Les Saules"  
88580 SAULCY SUR MEURTHE  
03.29.51.90.13.

**MICHEL Marc**  
12 route de Saulcy - 88100 SAINT DIE  
03.29.55.21.16.

**MOSER Wilfrid**  
5 Rue Lothaire de Seebach - 67000 STRASBOURG  
03.88.41.82.77.

**PASQUET Michèle**  
10 rue du Haut d'Anould - 88100 SAINT-DIE  
03.29.56.18.07.

[Sylvain.Pasquet@wanadoo.fr](mailto:Sylvain.Pasquet@wanadoo.fr)

**PERNIN Claude - Trésorier**  
220 Rue de la Chauciotte -  
88470 LA BOURGONCE 03.29.58.31.98.

**PIERREL Pierre - Secrétaire**  
11 La Rue - 88100 TAINTRUX  
03.29.50.95.28.

**SZEKELY Roland - Réviser aux comptes**  
25 route de Sadey - 88520 LA CROIX AUX MINES  
03.29.57.72.29.  
[r.szekely@wanadoo.fr](mailto:r.szekely@wanadoo.fr)

**SZEKELY Anne-Marie**  
6 Rue de la Citadelle - 94230 CACHAN

**TIHAY Gilbert & Noëlle**  
18 rue Baldensperger - 88100 SAINT-DIE  
03.29.56.31.01

**VALENCE Bernard - Assesseur**  
21 Rue d'Algésiras - 88100 SAINT-DIE  
03.29.55.01.10.

[bernard.valence@wanadoo.fr](mailto:bernard.valence@wanadoo.fr)

**VARNIER Gilles**  
16 rue Jean Barnier - 51200 EPERNAY - **Responsable du Site**  
**Internet - Secrétaire adjoint**  
[GILLES.VARNIER@wanadoo.fr](mailto:GILLES.VARNIER@wanadoo.fr)

**Nos partenaires en 2000.****Conseil Général des Vosges**

**Ecole de Ste-Marguerite**  
**Commune de Saulcy-sur-Meurthe**  
**Communauté des Communes du Ried-Brun**  
(Jebsheim 68)



Notre bulletin est adressé à la S.M.F. à  
Paris, ainsi qu'aux sociétés mycologiques  
suivantes :

**SO.MY.LA.** à Mont de Marsan  
**Soc. Myc. du Territoire de Belfort**  
**Soc. Myc. du Haut-Rhin**  
**Soc. Myc. de Strasbourg**  
**Soc. Hist. Nat. du Pays de Montbéliard**  
**Soc. Myc. du Pays de Montbéliard**  
**Soc. Myc. & Bot. de la région**  
**Chambérienne**  
**Soc. Myco. de l'Ouest de la France**  
**Soc. Myco. du Nord de la France**  
**Groupe Myc. Vosgien**  
**Soc. Lorraine de Mycologie NANCY**  
**Soc. Myc. Rémoise**  
**Soc. Myc. Le Locle (Suisse)**  
**Soc. Myc. Doloise**  
**Fédération Mycologique de l'Est**  
**INRA Bordeaux**

# Programme 2002

## Réunions SMHV mensuelles.

Elles ont lieu à 20 heures, au domicile du Président : 26 route du repas 88520 WISEMBACH, suivant calendrier suivant : Mardi 9 avril - Mardi 7 mai - Mardis 4 juin - Mardi 27 août - Mardi 3 - 10 - 24 septembre - Mardi 1 - 8 - 29 octobre - Mardi 5 - 12 - 19 novembre 2002.

Notre assemblée générale se tiendra le vendredi 21 février 2003 à 19 h, en un lieu qui reste à définir.

Votre président participera aux congrès SMS & SMF du 15/10 au 26/10 inclus et sera dans les Landes du 9 au 15 mai. (Donc pas de réunions durant ces périodes).

**Sorties mycologiques :** (Prévenir impérativement le guide mentionné ou LAURENT P., la veille de votre participation aux sorties ou autres manifestations).

Vendredi - **8 mars à 19h** à l'Auberge de Lorraine à BAN DE LAVELINE 88 - Assemblée générale de la SMHV.

Samedi **16 mars à 14 h** à la maison des associations à BELFORT - Assemblée générale de la F.M.E.

Samedi **24 mars, 10h** RDV à BELVAL devant la mairie - Sortie Hygrophores de mars en jumelage avec la S. L.M.

Samedi **27 avril à 14 h** RDV au C.P.I.E. à LUSSE - Sortie mycologique découverte de la fonge de la moyenne montagne vosgienne.

Dimanche **28 avril à 9h15**, RDV devant la Gare d'Etival C.F. 88, sortie Gyromitres. (SLM/SMHV)

Dimanche **28 avril à 10 h** à la salle des fêtes à Balschwiller 68 - Salon du printemps 2002 organisé par la S.M. H.R. sous l'égide de la F.M.E.

Du **3 au 5 mai** se tiendra la Coordination Mycologique à l'Hôtel du sommet du Ballon d'Alsace 90200 LEPUIX-GY.

Dimanche **16 juin à 9h**, RDV au lieu-dit Maison-rouge près d'Ostheim 68, prospection de la forêt communale du Niederwald (F.C. de Colmar) en zone natura 2000. Guide Patrick LAURENT

Dimanche **21 juillet à 8h30**, RDV place de la mairie à SENONES, la journée repas tirés des sacs, prospection de l'Orthomon. Guides Rosa & Claude CHARPENTIER.

Le **14 septembre** se tiendra une journée de découverte et d'initiation à la mycologie, à l'Hôtel-Restaurant "Villa Rosa" à Trois Epis 68. Journée à réserver directement auprès de l'organisatrice ANNE ROSE au 03 89 78 90 45. Guide LAURENT P.

Samedi **21 septembre RDV à 9h30** chalet "Le panoramique" près du lac des Corbeaux à la BRESSE, initiation aux croûtes (corticés). Guide LAURENT P.

Mercredi **2 octobre à 9h**, RDV au domicile du président, prospection à Wisembach -Col de Ste marie.

Mercredi **9 octobre à 9h**, RDV au col de la Culotte à Robache St-DIE, Guide Christian BELEY

Mercredi **30 octobre à 9h**, RDV au col de la Chipotte, F.D. de Ramberviller.

Des sorties jumelées avec d'autres sociétés de la FME seront programmées dès le mois de septembre.

## Conférences :

Une circulaire sera distribuée en temps voulu afin de connaître le programme 2002.

## Expositions :

En raison de la décision prise en assemblée générale, la S.M.H.V. n'organisera pas d'exposition pour l'exercice 2002.

## SÉMINAIRES ET CONGRÈS :

Le Week-end organisé par la S.L.M. se tiendra les 6, 7 & 8 septembre à Languimberg 57.

Un séminaire se tiendra courant septembre, vraisemblablement du 19 au 25 septembre 2002 au chalet "Le Panoramic" à La BRESSE 88, afin de réunir les meilleurs spécialistes nationaux et internationaux des corticiés.

Les rencontres mycologiques organisées par la Société Mycologique de Strasbourg se dérouleront du 15 au 20 octobre 2002 à Liebfrauenberg près de WOERT 67.

Le congrès de la Société Mycologique de France se déroulera du 21 au 26 octobre 2002 à GUIDEL-PLAGE 56.

*Les formulaires d'inscription sont à réclamer au président avant le 31 mai 2002.*

**Voir nos mises à jour sur notre site internet.**

## **LISTE ROUGE DES CHAMPIGNONS MENACÉS DE LA REGION ALSACE (France)**

### **PRÉFACE**

La France progresse de manière accélérée sur la voie de la mycologie conservatoire. Après les listes rouges du Nord – Pas-de-Calais (1997), de Haute-Normandie (1998) et des Pays de la Loire (2000), plusieurs documents similaires ont été préparés (au niveau départemental) ou sont en cours d'achèvement (au niveau régional). Les connaissances nationales, dans ce domaine, commencent à s'étoffer et une quatrième région, l'Alsace, se trouve prête à publier sa liste rouge des champignons menacés. C'est un plaisir pour moi de préfacer ce travail.

Basée sur l'inventaire réalisé par Bernard Crozes (2001), indispensable préliminaire dont la réalisation doit encore être saluée, cette liste rouge d'une nouvelle région française apporte plusieurs éléments originaux. Bien sûr, elle contribue à l'évaluation de la valeur patrimoniale des champignons pour les départements concernés (Bas-Rhin et Haut-Rhin) ; c'est la fonction première d'une liste rouge et cela permettra de prendre en compte les champignons dans les mesures de gestion et de protection de l'environnement alsacien. Mais un autre point retient mon attention et mérite d'être souligné : l'auteur a souhaité adopter les critères internationaux préconisés par l'U.I.C.N. Ceci est une nouveauté importante. En effet, les listes rouges précédemment publiées en France ont fait appel à des critères de sélection et à une panoplie de catégories de menace que j'avais mises au point, pour « coller » à la réalité de nos connaissances régionales (en l'occurrence le Nord – Pas-de-Calais, à l'origine). Si cette option initiale représentait un choix pragmatique, il est clair que le passage à l'échelon national, pour la rédaction de la liste rouge des champignons menacés en France, impose l'adoption des critères internationaux, afin d'assurer l'intégration de nos propres données au réseau européen. Ce travail est prévu, dans le cadre du programme national d'inventaire et de cartographie, dont la phase inventoriale arrive progressivement à son terme, ce qui amènera simultanément à la rédaction d'une liste rouge nationale préliminaire (2002-2003).

D'une certaine manière, Patrick Laurent anticipe donc cette phase d'adaptation des listes rouges régionales à l'échelon national, en prenant en compte ces données de l'U.I.C.N.

Ces critères, assez peu adaptés aux champignons, ont rebuté les mycologues, malgré quelques tentatives d'adaptation (pays scandinaves et Pays-Bas). Une nouvelle version des recommandations de l'U.I.C.N. améliore un peu notre situation face à cette exigence internationale et Patrick Laurent a le mérite d'avoir ouvert cette voie, pour les mycologues français, de l'adoption des critères internationaux. D'autres collègues sont également engagés dans cette voie et je me réjouis sincèrement de voir que la dynamique nationale, dans ce domaine de la protection des champignons et de la rédaction de documents adaptés, prend de vitesse la coordination nationale...

Hormis cette particularité innovante, le travail de Patrick Laurent se base sur l'excellent niveau de connaissance des mycologues alsaciens, avec lesquels il collabore activement depuis de nombreuses années ; l'expérience personnelle de l'auteur, dans le domaine de la gestion de l'environnement est également un avantage important pour ce document. Malgré ce faisceau d'atouts, il ne faut pas minimiser la difficulté que constitue la préparation d'une liste rouge, qui reste toujours un projet lourd et ambitieux, et on doit reconnaître le niveau de mérite effectif de ce travail.

Les gestionnaires alsaciens pourront désormais utiliser ce document, essentiel à la reconnaissance de l'importance cruciale des champignons dans le fonctionnement des écosystèmes. Je suis heureux de voir augmenter le nombre de régions françaises couvertes par ce type de documents et j'encourage l'ensemble de notre communauté à poursuivre cette entreprise essentielle.

**Prof. Régis Courtecuisse**

Coordinateur de la « Commission Environnement » de la Société Mycologique de France ;  
Membre du C.A. de l'ECCF (European Council for the Conservation of Fungi) ;  
Président du groupe spécialisé « Champignons » à l'U.I.C.N. (Union Mondiale pour la Nature) ;  
Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lille



## **LISTE ROUGE DES CHAMPIGNONS MENACES DE LA REGION ALSACE (France)**

Patrick LAURENT

Société Mycologique des Hautes-Vosges  
26-28 Route du Repas – F-88520 WISEMBACH  
[laurent.mycosmhv@wanadoo.fr](mailto:laurent.mycosmhv@wanadoo.fr)  
Société Mycologique de Strasbourg  
Fédération Mycologique de l'EST

### **RESUME :**

L'auteur présente la liste rouge des champignons (macromycètes) menacés de la région Alsace. Il s'agit de la quatrième liste rouge mycologique en France. Après l'exposé du protocole suivi en fonction des principaux concepts relatifs à cette démarche et des modes opératoires permettant de rédiger un tel document, la liste est présentée en deux parties. L'une concerne les espèces effectivement menacées (Niveau I), la seconde les espèces potentiellement menacées (Niveau II). Le nombre de taxons retenus pour chacune d'entre elles, démontre l'importance et l'urgence des recherches visant à expliquer les phénomènes de disparition ou de régression constatées, d'autant que les espèces ectomycorhiziennes semblent, comme dans d'autres régions d'Europe, le groupe le plus concerné.

**MOTS-CLES : Liste rouge, Fungi (Eumycota), Alsace, Protection.**

### **SUMMARY :**

In this paper the author outlines the red list of threatened fungi (Macromycetes) of Alsace. For France this represents the fourth list of threatened fungi on a regional basis. After highlighting the major concepts underlying his approach and the procedure followed in his investigation down to the guiding principles in writing such a document the author provides a list in two parts : the first deals with endangered species (group I), the second threatened species (group II). The sheer number of taxa included in both categories is a measure of the importance and the emergency of further research into the causes of regression and extinction, inasmuch as ectomycorrhizal species seem to be the majority, as in other parts of Europe.

**KEY-WORDS :** Red Data list, Fungi, Alsace (France), Conservation

### **1. Présentation de la SMHV**

La Société Mycologique des Hautes-Vosges est née le 29 février 1996 sous l'impulsion de son Président fondateur Patrick LAURENT. Elle compte aujourd'hui 25 membres. Elle est affiliée à la Société Mycologique de France ainsi qu'à la Fédération Mycologique de l'Est. Nous participons à l'élaboration de la cartographie française depuis la première heure. Données actuellement saisies sous ADELE (Logiciel de cartographie programmé par Alain DELANNOY Mycologue et informaticien) pour les régions Alsace & Lorraine, le tout étant centralisé à l'université de Lille Faculté de pharmacie, par le Professeur R. COURTECUISSÉ. Les récoltes effectuées sur différents sites gérés ou appartenant au Conservatoire des Sites Alsaciens ont donné lieu à des inventaires communiqués à la direction du C.S.A. Nous avons d'ailleurs pris l'initiative d'intégrer les champignons dans les panneaux qui jalonnent un parcours sur le site C.S.A. du Mont de Sigolsheim en cours d'élaboration. Des données d'inventaires ont également été communiquées au service Environnement du Conseil Général du Haut-Rhin avec lequel nous travaillons en étroite collaboration. Nous participons au programme de conférences du Muséum d'Histoire Naturelle de

Colmar, nous limitant en ce qui nous concerne à la fonge. Nous avons effectué en 1997 une exposition dans la maison du Parc Régional Naturel des Ballons des Vosges à Munster et nous avons échangé des données. Des expositions ont été effectuées dans le Haut-Rhin à Kaysersberg en 1998, à Ostheim en 1999 et à Holtzwihr en 2001. Nous participons à la formation des « guides nature » d'Alsace Nature, dans le cadre de la formation mycologique depuis 1996. Voici pour nos activités Alsaciennes.

En ce qui nous concerne personnellement, nous parcourons l'Alsace depuis le début de nos activités mycologiques, voici plus de 20 ans.

## 2. Méthode de travail

Notre travail repose sur l'inventaire des taxons alsaciens répertoriés par Bernard CROZES dans le Bull. hors série SMHR (2001) et issu de notes d'observations de divers mycologues.

Les Ascomycètes, ainsi que les Corticiés sont peu représentés dans l'inventaire, on ne s'étonnera donc pas de ne retrouver que quelques taxons dans la liste rouge.

Bien qu'il ne nous appartienne pas de juger de l'authenticité de la détermination de telle ou telle espèce, les données incertaines ou les taxons qui auraient mérités d'être confirmés, ont été exclus de la liste rouge.

Etant donné que le suivi des espèces n'a pas été fait ou très peu et de toute façon pas depuis 1976, il nous était difficile de nous engager à remplir la catégorie 0 des espèces éteintes.

Afin d'effectuer des vérifications, il sera possible de consulter de nombreuses espèces dans les herbiers RASTETTER déposées au Muséum d'Histoire naturelle de Colmar et l'herbier LAURENT P, voire dans d'autres herbiers privés.

Cette liste devrait servir de base de travail pour un suivi sur le terrain, pour une future révision dans 5 ou 10 ans. Car il faut bien avoir à l'esprit qu'une liste rouge n'est pas figée, mais bien au contraire évolutive. Notre objectif était de faire exister cette liste dans la limite actuelle de nos connaissances et de la faire parvenir à la DIREN Alsace qui était demandeur. Nous risquions, si nous attendions de dresser la liste rouge, de ne plus rien avoir à protéger, car les mesures de protection qui sont prises par nos élus et les instances administratives dépendent impérativement de listes rouges.

La plupart des espèces fortement menacées sont issues des stations xéro-thermophiles des collines calcaires sous-vosgiennes, comme le Bollenberg par exemple, dont la surface ne cesse de régresser en raison de la forte pression exercée par les viticulteurs. Les espèces du Ried le sont également, en raison de la particularité de ce site unique en Europe qui voit également ses surfaces naturelles disparaître au profit de la monoculture du maïs. On pourrait citer également quelques sites du Jura Alsacien dans le Sundgau, les forêts rhénanes, reliques plus que fragiles, ainsi que quelques sites des Hautes-Vosges telles que les chaumes et les tourbières et la liste n'est pas exhaustive.

On ne s'étonnera pas de trouver des espèces toxiques dans les espèces à protéger, comme l'*Inocybe* de Patouillard *Inocybe patouillardii*, espèce très rare dans notre région, voire en régression. Ceci tend à prouver, s'il en était besoin, que les espèces toxiques sont utiles.

Les espèces comestibles sont également à protéger, cette fois en raison de la forte pression que les mycophages exercent sur elles, voire la disparition de certaines stations ou de certains biotopes, comme les sites à Morilles qui sont potentiellement menacés. Les Chanterelles qui sont fortement menacées, en voie de raréfaction, voire complètement disparues comme aux Pays Bas. Les Bolets et toutes les espèces réputées bonnes comestibles peuvent être tour à tour menacées. Une collaboration avec les « professionnels » de la filière champignons devrait permettre de proposer des règles de conduite compatibles avec une bonne gestion des ressources naturelles.

La montagne pourrait sembler mieux protégée que certaines autres régions plus vulnérables, mais ce serait oublier l'activité humaine et surtout touristique qui menace de plus en plus nos biotopes, surtout sur le massif Vosgien.

Toutes les espèces des prairies naturelles propices à une diversité fongique remarquable sont menacées par rapport aux pratiques agricoles actuelles, car il est en plus difficile de préserver des surfaces rurales contre l'utilisation d'engrais utilisés à grande échelle. Parfois, le moindre amendement peut être catastrophique pour ces espèces. C'est ainsi que toute une cohorte de champignons sont l'objet d'une menace et, entre autres, les genres : *Cuphophyllus*, *Hygrocybe*, *Hygrophorus*, *Camarophylloopsis*, *Entoloma* (sous-genres *Leptonia* et *Nolanea*), *Dermoloma*, *Clavaria* et affines, *Ramaria* et autres *Geoglossum*.

Bien d'autres espèces rares auraient peut-être mérité de se trouver en liste rouge, mais quelle serait la crédibilité d'une liste trop longue vis à vis des non scientifiques. Si on demande à nos élus de protéger une liste encore plus longue, je pense que l'on prend un risque. Il serait donc intéressant de publier simplement la liste des taxons rares d'Alsace d'après l'inventaire actualisé, ce que je m'engage à faire prochainement.

D'autres cas de conscience se sont posés, quant à des espèces très rares et/ou menacées, telles que les espèces rudérales, celles ayant comme habitat des pelouses artificielles, les composts, ou pire, les tas de fumiers, voire des espèces propres à des végétaux exotiques introduits. Après concertation, ils ont été exclus de la liste. Ce fut le cas de ces espèces d'origine allochtone (introduites ou liées à des milieux artificiels) : Ex. : *Agaricus dulcidulus* ("pelouses artificielles"), *Clitocybe augeana* (tas de fumiers, composts, etc.), *Suillus placidus* (*Pinus strobus*) etc. Sont-elles d'ailleurs exclusives de ces milieux ? Les espèces des pelouses artificielles ne se retrouvent-elles jamais en milieu naturel ? Et de plus, elles peuvent être les pionnières d'une colonisation d'un milieu qui deviendra plus tard un milieu plus naturel. Le débat reste ouvert.

Nous nous sommes également demandé s'il fallait impérativement inclure dans notre liste, en catégorie 5, toutes les espèces présentes en Alsace et listées dans les catégories de niveau 1 de la liste européenne ou des trois autres listes de certaines régions de France. Ce choix n'a pas été suivi, nous n'avons malgré tout conservé que les espèces potentiellement menacées en Alsace.

Concernant la méthode d'élaboration de la liste rouge, nous avons suivi le travail de **Jean-Paul MAURICE**, Conseiller scientifique régional du patrimoine fongique de Lorraine, mycologue au G.M.V. et à l'AMYPHAR. (Le Patrimoine fongique en Lorraine - 22.3.1998).

### **Réflexions sur l'importance des champignons dans les écosystèmes.**

Les champignons constituent un royaume autonome appelé **FUNGI**, indépendant des Plantae. Cette distinction systématique majeure doit aboutir à une reconnaissance des champignons dans de nombreuses études éco-systématiques servant à l'élaboration des différents types de protection : **ZNIEFF**, **ENS**, **APB** mais aussi **RBD**, réserve intégrale.

En effet les champignons sont trop souvent les oubliés, on ne prend pas en compte leur rôle écologique indispensable, mais malheureusement méconnu. Les champignons représentent pour la plupart des personnes, seulement un intérêt culinaire. Pourtant seule une quarantaine d'espèces méritent la casserole au regard des 3500 à 5000 espèces que l'on peut rencontrer en Alsace, cela paraît bien dérisoire.

Les champignons représentent en effet une partie essentielle des écosystèmes tant en terme de **biodiversité** qu'en terme de **fonctionnalité**.

Le rôle des champignons est prépondérant dans les écosystèmes forestiers, ou par leur mode de nutrition, ils jouent un rôle déterminant. Ainsi la gestion courante des forêts doit éliminer ou rendre très rares certaines espèces saprotrophes, (nécrotrophes ou biotrophes). Les champignons se succèdent à travers des mycétations qui ne s'expriment pas totalement si le traitement forestier est trop drastique. La notion de succession mycorhizienne parallèle à celle de succession de peuplement végétal doit s'appliquer également dans des milieux ouverts (les prés salés, les tourbières alcalines et acides, les prés-bois, les haies... )

Les études et relevés chorologiques réalisés au sein de la Société Mycologique des Hautes-Vosges nous ont permis :

- d'apporter des commentaires taxonomiques mettant en évidence les espèces les plus intéressantes, les plus rares et les espèces "à faire connaître".
- de développer des analyses écologiques permettant de mettre en évidence les caractéristiques écologiques d'une station et de remarquer les habitats inhabituels. La notion de spectre biologique est apparue dans une étude pilotée par l'ONF dans le cadre du réseau RENECOFOR en Lorraine. On peut apprécier les pourcentages respectifs de mycorhiziques, de saprotrophes et de nécrotrophes.
- de repérer des caractéristiques édaphiques parmi les statuts d'espèces calciphiles, calciclives, acidophiles et acidoclines... et de souligner l'importance du calcaire actif.
- de tirer des conclusions biogéographiques en appréciant des affinités thermophiles, hygrophiles, continentaux, océaniques mais également altitudinaux, ce qui peut permettre d'identifier des limites d'aire de répartition des espèces.

Les études chorologiques permettent de nourrir des convictions conservatoires.

Ainsi, dans le cas de stations particulièrement riches en taxons précieux sur le plan patrimonial, comme c'est notamment le cas en **Alsace**, doit se profiler la nécessité de création de "ZNIEFF de deuxième génération" ou d' "arrêté de protection de biotope".

Enfin, il nous faudra dégager des aspects patrimoniaux applicables à la l'**Alsace** à travers les quelques sources existantes : **Liste rouge** du Baden Württemberg, de la Suède ou des Pays-Bas. La plus importante étant la **liste rouge européenne** : LRE qui comporte 278 espèces réparties en quatre groupes.

L'*objectif* est de mettre en évidence tous les problèmes relatifs aux FUNGI en s'appuyant sur le travail du MUSEUM : "critères et espèces utilisés pour le choix des **espèces déterminantes**".

#### a) **Critères pré-requis :**

- Indigénat :

A l'exception de quelques espèces (*Clathrus archeri*, *Acremonium lindtneri*, *Gerhardtia piperata*), toutes les espèces présentes en Alsace répondent à ce critère.

- "Fidélité" de l'espèce :

Les quelques études effectuées en Alsace ont démontré les difficultés liées à l'apparition au long cours des champignons avec des phénomènes d'éclipses qui font qu'une espèce peut apparaître tous les dix ans, par exemple.

- Période d'observation :

Ce critère permet de nuancer le précédent puisqu'il faudra accorder une attention particulière aux espèces d'apparition cyclique, ce qui est presque la règle en mycologie.

- Statut biologique :

C'est un critère prépondérant pour le règne fongique. Nous l'avons fait apparaître dans un champ particulier dans le tableau d'espèces proposé. Il faudra le développer au travers du concept de spectre biologique en comparant les différents statuts.

#### b) **Critères prépondérants dans l'identification des espèces déterminantes :**

- Rareté régionale :

Nous pouvons en juger par le nombre de stations repérées pour les espèces proposées à l'échelle de l'Alsace.

- Menace au niveau régional :

La liste rouge proposée doit encore être homologuée de façon collégiale par des mycologues reconnus pour leur compétence en Alsace. (La liste peut être confiée à la DIREN, mais avant elle devra être transmise pour avis à quelques personnalités mycologiques.)

- Menace au niveau national ou international :

Il est très difficile d'apprécier ce paramètre ; il faudra donc attendre un consensus. Quelques genres comme *Hygrocybe*, *Hydnellum*, *Sarcodon*, *Hericium*, *Lentinellus* ou *Ramaria* semblent éligibles.

### c) **Autres critères utilisés :**

- Marginalité écologique :

Elle doit être basée sur des statuts qui dépendent des **Habitats déterminants**. Limite d'aire (géographique et latitudinale) :

Aire disjointe, endémisme : Par exemple, en Lorraine, le travail de collecte des données est en cours avec des publications annuelles issues des thèses d'exercice en pharmacie et quelques articles.

- Effectifs de population :

Ce critère est difficilement utilisable pour le groupe taxonomique des Fungi, excepté dans les habitats rares (vieilles forêts, tourbières, prairies altitudinales non amendées, par exemple)

- Répartition privilégiée au niveau régional ou européen :

Pratiquement inaccessible pour de nombreuses années encore.

- Raréfaction :

Qu'est ce que la raréfaction pour un champignon si l'on considère les difficultés d'apprécier à leur juste valeur des poussées épisodiques liées à la climatologie ?

**Il faut** comme pour les phanérogames ou les insectes **parler de régression des habitats rares ou peuvent donc émerger des FUNGI rares.**

Les protections régionales, nationales et internationales en sont encore à leur balbutiements et des directives et conventions n'existent pas à ce jour.

Voici résumé la problématique de la fonge régionale d'Alsace.

- L'apparition des champignons est tributaire de l'exploitation forestière, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisation. C'est en faisant disparaître les biotopes qu'on fait du même coup disparaître une cohorte de champignons. La fonge d'**Alsace**, comme celle de bien d'autres régions est donc menacée. La pollution, les pratiques agricoles et industrielles, l'exploitation forestière inconsidérée, le ramassage intensif des espèces comestibles avant même que les champignons aient pu sporuler, le manque de connaissance de ce règne à part, sont autant de menaces.

L'inventaire des espèces fongiques d'Alsace élaboré par Bernard CROZES de la SMHR a eu pour conséquence première de faire prendre conscience de la diversité et du nombre global des taxons recensés en Alsace. Ce nombre peut être estimé à environ 5000 espèces potentielles dans cette région. L'objectif de la liste reste évidemment de faire prendre conscience de la menace sur la fonge, de dresser un premier bilan, et de servir de base et d'argument dans la défense ou la protection de divers biotopes, stations ou territoires administratifs.

Les espèces seront donc intégrées dans la liste suivant les définitions des niveaux de vulnérabilités fixées par ODONAT (office des données naturalistes), ainsi que suivant les catégories de menaces unifiées sur le plan national.

### 3. Champignons et listes rouges : les précédents

En Europe, la première liste rouge relative aux champignons menacés a été publiée en Allemagne (1984) suivie d'une seconde version en 1993, puis en Autriche (1986), Finlande (1987), Pays-Bas (1989), Suède (1990), Danemark (1990), Norvège (1992), Pologne (1992), Grande Bretagne (1992), Estonie (1993).

Le liste rouge française, sous la conduite de R. COURTECUISSÉ, devrait voir le jour en 2002. Cependant des listes rouges ont été établies dans diverses régions de France. R. Courtecuisse l'établit pour le Nord Pas de Calais en 1997, suivie par celle de Jean-Claude Malaval et tout dernièrement celle élaborée par Jean Mornand pour les Pays de la Loire. L'Alsace sera donc la quatrième région à se doter d'une telle liste rouge.

## REDACTION DE LA LISTE ROUGE - ALSACE CAHIER DES CHARGES

Le corps de l'ouvrage sera formé de la présentation des espèces classées en **listes rouges**, dont les catégories sont les suivantes (d'après UICN, 1996) : En danger, Vulnérable, En déclin, Rare, Localisé, A préciser. Pour faciliter la répartition des espèces dans les différentes catégories, on pourra passer par quatre entrées différentes : les définitions, le tableau de synthèse, la clé dichotomique, les courbes schématiques.

### I.- DEFINITION DES CATEGORIES DE MENACE

**E - En danger** : taxon menacé d'extinction et dont la survie est problématique si l'on n'agit pas sur les causes de leur disparition. Concerne les espèces :

- qu'une régression continue a amené à une situation critique (population peu importante à très peu importante),
- aux effectifs relictuels (parfois de tout temps) dont la population est menacée par les activités humaines,
- souffrant d'une régression drastique de ses habitats.

**V - Vulnérable** : taxon risquant d'entrer prochainement dans la catégorie "en danger" si les facteurs défavorables continuent à exercer leurs effets. Concerne les espèces :

- qu'une régression continue risque prochainement d'amener à une situation inquiétante (population assez importante à peu importante).
- aux effectifs très peu importants (parfois de tout temps) dont la population est menacée ou potentiellement menacée par les activités humaines.
- inféodées à des milieux vulnérables ou qui ont nettement régressé.

**D - En déclin** : taxon dont les populations sont assez importantes ou importantes en Alsace et qui sont affectées d'une régression forte ou assez forte. Concerne les espèces :

- aux effectifs plus ou moins importants, rendues vulnérables par des menaces actuelles ou potentielles,
- inféodées à des habitats de plus en plus menacés,

**R - Rare** : taxon dont les populations en Alsace sont peu nombreuses et sont donc menacées de fait, bien

qu'elles ne soient pas actuellement en régression importante. Concerne les espèces :

- dont les populations sont peu importantes mais plus ou moins stables,
- dont l'aire de répartition peut être large, mais où les effectifs sont très disséminés ("ici et là").

**L - Localisé** : taxon dont les populations sont assez importantes ou importantes en Alsace et qui ne déclinent pas, mais dont une grande partie des effectifs est localisé dans un nombre restreint de sites ou sur des surfaces limitées. Concerne les espèces :

- dont les populations sont assez importantes mais dont la majorité des effectifs est cantonné à un nombre réduit de secteurs (en fonction des taxons, de leur biologie et de leur écologie, on entend par "secteurs" des zones allant de quelques "sites" à 1 ou 2 "régions naturelles").

**AP - A préciser** : taxons pour lesquels les données sont manquantes. Concerne les taxons :

- qui sont reconnus pour appartenir à l'une des cinq catégories ci-dessus mais pour lesquelles on ne dispose pas de renseignements suffisants pour qualifier précisément la menace,
- pour lesquels très peu d'informations sont disponibles (par manque de recherche, discrétion extrême de l'espèce, habitat difficilement prospectable, etc.), et que, par principe de précaution, on place dans cette catégorie (le préciser le cas échéant).

**Recommandation** : une liste rouge fait l'inventaire des espèces rares ET menacées dans la région. Les espèces prises en compte sont aussi bien des espèces depuis toujours rares dans la région (limite d'aire, biotope absent, etc.) que celles autrefois abondantes, mais en forte régression aujourd'hui (en général à cause d'actions humaines). Pour bien distinguer ces deux cas de figure, qui ont des implications différentes en terme d'enjeu de conservation, il est demandé pour chaque groupe de pointer de manière distinctive (par un astérisque par exemple) les espèces dites "prioritaires", c'est-à-dire celles pour lesquelles l'homme a une responsabilité dans sa disparition actuelle, et donc son maintien futur.

D'autre part, afin d'avoir une vision tout à fait complète des espèces et de leur statut de conservation, ces listes pourront être complétées par quatre autres listes :

- **une liste noire**, présentant les taxons disparus, c'est-à-dire :
  - dont la disparition est bien documentée,
  - qui n'ont plus été observés de façon certaine dans la nature depuis 1980 et pour lesquels il y a lieu d'admettre leur disparition.
- **une liste orange** comprenant :
  - **AS = A surveiller** : taxons dont le statut régional n'est pas jugé défavorable mais qui est à surveiller car elle pourrait facilement le (re)devenir ; concerne les espèces en régression mais aux effectifs encore importants, et celles liées à des habitats bien représentés qui ont tendance à diminuer.
  - **P = Patrimoniales** - taxons dont le statut régional n'est pas jugé défavorable mais qui est à surveiller en raison de la prépondérance des effectifs régionaux par rapport à une échelle géographique plus large (France, Europe ou Monde), et donc pour lequel l'Alsace porte une responsabilité particulière dans leur conservation.
  - **NS = Non Significatif** : taxon se reproduisant de manière occasionnelle en Alsace ou espèces introduites et survivant en petit nombre.
- **les espèces hors-liste** comprenant un bref commentaire sur leur statut dans la région (abondance, répartition) ; ceci permettra de fournir des indications de référence aux néophytes sur toutes les espèces présentes en Alsace.
- **une liste d'espèces potentielles** rassemblant les espèces pour lesquelles aucune observation certifiée n'a été effectuée en Alsace mais dont la présence est seulement possible ou probable dans la région.

Ces trois dernières listes (orange, hors liste, et espèces potentielles) sont facultatives pour les groupes les moins bien connus et/ou les plus importants en nombre de taxons (plantes, champignons, etc.).

## II.- LE TABLEAU DE SYNTHÈSE

Effectif Tendances	Relictuel	Très peu important	Peu important	Assez important	Important
Forte régression	E	E	E	V	D
R é g r e s s i o n moyenne	E	E	V	D	D
S t a b l e o u fluctuant	E	V	R	(AS, P)	(P, nm*)
Augmentation	V	V	R	(AS, P)	(P, nm*)

Le tableau suivant résume les différentes classes.

NB : si l'espèce a des effectifs importants à assez importants mais présents dans un nombre réduit de sites ou limité d'habitat : catégorie "localisé"

\* nm = non menacé (espèce hors Listes Rouge)

### III.- LA CLE DICHOTOMIQUE

La clé dichotomique suivante, inspirée de l'UICN, peut être une aide appréciable :

1. Données notoirement insuffisantes → 2

1'. Données suffisantes, même si parfois fragmentaires → 3

2. Espèces supposées menacées (de par leurs raretés, leurs exigences écologiques et biologiques...).

Espèces qui sont supposées appartenir à l'une des cinq catégories de la liste rouge, mais pour lesquelles on ne dispose pas de renseignements suffisants pour qualifier précisément la menace → A PRECISER (Liste rouge)

2'. Espèces totalement méconnues.

Espèces pour lesquelles très peu d'informations sont disponibles, dont on ignore presque tout (par manque de recherche, discrétion extrême de l'espèce, habitat difficilement prospectable, etc.). → A PRECISER (L. rouge), par principe de précaution (Préciser ce cas de figure le cas échéant).

3. Espèces éteintes ou présumées éteintes.

Espèces dont la disparition est bien documentée, ou qui n'ont plus été observées depuis 1980 → ETEINT (L. noire)

3'. Espèces encore présentes.

Espèces ayant fait l'objet d'au moins une observation circonstanciée depuis 1980 → 4

4. Espèces d'apparition régulière.

Espèces observées chaque année (ou presque), même si parfois peu de fois → 5

4'. Espèces occasionnelles.

Espèce d'apparition accidentelle en Alsace, observées irrégulièrement ; espèces introduites et survivant en petit nombre → NON SIGNIFICATIF (L. Orange)

5. Espèces à effectifs en régression (moyenne à forte).

Espèces directement menacées à court ou moyen terme → 6

5'. Espèces à effectifs en faible déclin, stable, ou augmentation.

Espèces à effectifs assez importants à importants, à population soit potentiellement menacée (notamment du fait de sa rareté), soit non menacée → 8

6. Espèces à effectif faible à très faible, en régression forte à très forte (ou dont les habitats sont rares à très rares, et en nette régression) → 7



6'. Espèces à effectif moyen à important, en régression moyenne à forte (ou dont les habitats sont peu nombreux et en faible régression).

Concerne les espèces aux effectifs plus ou moins importants, rendues vulnérables par des menaces actuelles ou potentielles ; les espèces inféodées à des habitats encore présents mais de plus en plus menacés → EN DECLIN (L. Rouge)

7. Espèces menacées d'extinction et dont la survie est problématique si l'on n'agit pas sur les causes de leur disparition.

Concerne les espèces qu'une régression continue a amené à une situation critique (population peu importante à très peu importante) ; les espèces aux effectifs relictuels (parfois de tout temps) dont la population est menacée par les activités humaines ; les espèces souffrant d'une régression drastique de leurs habitats → EN DANGER (L. rouge)

7'. Espèces risquant d'entrer prochainement dans la catégorie "en danger" si les facteurs défavorables continuent à exercer leurs effets.

Concerne les espèces qu'une régression continue risque prochainement d'amener à une situation inquiétante (population assez importante à peu importante) ; les espèces aux effectifs très peu importants (parfois de tout temps) dont la population est menacée ou potentiellement menacée par les activités humaines ; les espèces inféodées à des milieux vulnérables, ou qui ont nettement régressé. → VULNERABLE

8. Espèces en faible déclin ou stable, et aux effectifs peu importants à assez importants → 9

8'. Espèces en déclin (moyen à faible) ou stable ou en augmentation, et aux effectifs importants ou très importants → 10

9. Espèces dont les populations sont peu nombreuses en Alsace et sont donc menacées de fait, bien qu'elles ne soient pas actuellement en régression importante.

Concerne les espèces dont les populations sont peu importantes mais plus ou moins stables et dont l'aire de répartition peut être large, mais les effectifs très disséminés ("ici et là") → RARE (L. Rouge)

9'. Espèces dont les populations sont assez importantes en Alsace et qui ne déclinent pas, mais dont une grande partie des effectifs sont localisés dans un nombre restreint de sites ou sur des surfaces limitées.

Concerne les espèces dont les populations sont assez importantes mais dont la majorité des effectifs est cantonné à un nombre réduit de secteurs (en fonction des taxons, de leur biologie et de leur écologie, on entend par "secteurs" des zones allant de quelques "sites" à 1 ou 2 "régions naturelles") → LOCALISE (Liste rouge)

10. Espèces en déclin (moyen à faible) et aux effectifs importants.

Taxons dont le statut régional n'est pas jugé défavorable mais qui est à surveiller car il pourrait facilement le (re) devenir ; concerne les espèces en régression mais aux effectifs encore importants, et celles liées à des habitats bien représentés mais qui ont tendance à diminuer → A SURVEILLER (Liste Orange)

10'. Espèces en déclin, stables ou en augmentation, aux populations importantes, non menacées → 11

11. Espèces non menacées en Alsace, mais dont le statut de conservation est défavorable au niveau National (Liste Rouge), Européen (Liste Rouge, Directive Habitat), ou mondial (Liste Rouge UICN), et donc pour lesquelles l'Alsace porte une responsabilité particulière dans sa conservation → PATRIMONIALE (Liste Orange)

11'. Espèce aux populations non menacées en Alsace ni en France, en Europe ou dans le monde → Hors-Liste

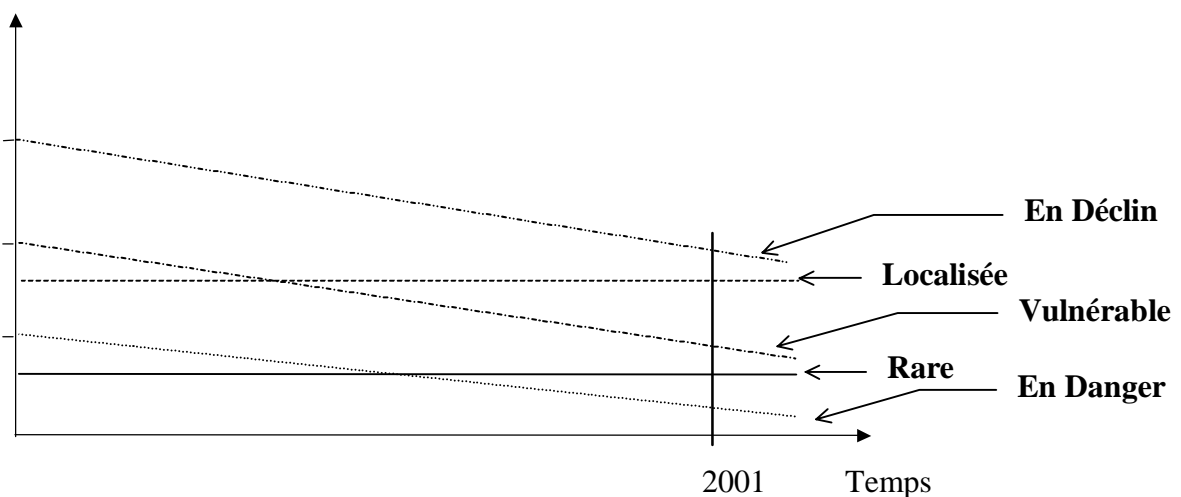
### III.- LES COURBES SCHEMATIQUES

Abondance des populations

Assez  
important

Peu  
important

Très peu  
important



Comme on peut le constater sur ce graphique, et pour simplifier : si l'espèce est rare ET stable (ou supposée stable), elle est dans la catégorie "rare" ou "localisée" selon son niveau de population actuel (à moins qu'elle ne soit TRES rare, et dans ce cas elle est plutôt "vulnérable", voire "en danger"), si elle est en régression, elle est dans l'une des trois autres catégories selon le niveau de population actuelle et l'ampleur de la régression.

## II.- PROBLEMES RENCONTRES

Les listes rouges sont établies sur la base de nos connaissances actuelles, lesquelles peuvent être faibles pour certains taxons, et donc donner une vision quelque peu inexacte de la réalité. Pour autant, cela ne doit pas remettre en cause leur pertinence, pour peu que ce danger - commun à toutes les listes - soit clairement indiqué et que les recommandations d'usage associées soient mentionnées, ce qui sera le cas dans le futur ouvrage.

Concrètement l'attitude à adopter pour les espèces insuffisamment documentées est **d'appliquer le principe de précaution**. Ce principe est le suivant : « en cas d'incertitude ou de risque, il convient de toujours choisir l'option qui sera la plus utile à l'espèce. Ainsi vaut-il mieux identifier, à titre provisoire, une espèce comme menacée et se rendre compte par la suite que sa vulnérabilité est moindre, que de ne pas le faire et risquer ensuite de voir son état s'aggraver en l'absence de toute action » (d'après SEOF - LPO, Oiseaux menacés et à surveiller en France, 1999).

Nous avons choisi par ailleurs, de rajouter un autre tableau en suivant :

### Les CATEGORIES DE MENACES UNIFIEES SUR LE PLAN NATIONAL pour les *FUNGI*.

#### LISTE ROUGE DE NIVEAU I (Espèces effectivement menacées)

##### Catégories 0 : Espèces considérées comme éteintes (non revues depuis (1976)-1980)

Dans cette catégorie sont inscrites toutes les espèces apparemment disparues, c'est à dire pour lesquelles aucune récolte n'est connue depuis 1980. Le choix de la date limite (1980) est relativement arbitraire et délicat en mycologie (en raison des fluctuations dans les poussées fongiques). Cette date semble constituer un moyen terme, par comparaison avec les autres listes rouges.

### **Catégorie 1 : Espèces menacées d'extinction**

On trouvera dans cette catégorie les espèces répondant aux critères suivants :

- A – Espèces très rares, strictement limitées à des biotopes eux-mêmes fortement menacés, ou
- B – Espèces rares à très rares, ayant subi une très forte régression depuis les années 60, ou
- C – Espèces non revues depuis 1980.

### **Catégorie 2 : Espèces fortement menacées**

Cette catégorie réunit des espèces répondant aux critères suivants :

- A – Espèces rares, venant préférentiellement dans les stations elles-mêmes menacées, ou
- B – Espèces rares ayant subi une régression notable depuis les années 60

### **Catégorie 3 : Espèces menacées**

Les critères d'inscription dans cette catégorie sont les suivants :

- A – Espèces rares ou dispersées, venant plutôt dans des biotopes menacés, ou
- B – Espèces assez rares à rares, ayant fortement régressé depuis les années 60.

## **LISTE ROUGE DE NIVEAU II (Espèces potentiellement menacées ou globalement sensibles)**

### **Catégorie 4 : Espèces potentiellement menacées ou vulnérables**

- A – Espèces rares ou très rares, sans tendance manifeste actuelle à se raréfier et venant dans des habitats non spécialement menacés pour le moment, ou
- B – Espèces connues d'une seule récolte dans la région, de ce fait potentiellement menacées (surtout dans le cas de stations sensibles ou vulnérables).

### **Catégorie 5 : Espèces sensibles**

Espèces apparemment non menacées pour le moment dans la région, mais à surveiller en raison d'une valeur patrimoniale importante dans d'autres régions d'Europe.

## **CONCLUSION**

Cette liste devra constituer une base, dans l'état actuel de nos connaissances. Nous n'avons pas toujours des données antérieures à la date de 1980, considérée comme une limite pour décider de la disparition ou non d'une espèce. Cependant faut-il attendre que l'on puisse remplir toutes les rubriques d'une manière exhaustive (le sera-t-elle jamais ?), avant d'établir une telle liste. Afin d'élaborer un dossier de protection, une liste rouge est indispensable et donc incontournable. Les instances régionales Alsaciennes la réclame et sans tomber dans le piège de limiter un peu trop arbitrairement le nombre des espèces menacées, nous pouvons fournir ici une liste, même provisoire, de notre fonge menacée en cette région de France. Mon vœu le plus cher serait, par la suite, de pouvoir aboutir à une « **loi champignon** », sur la base des menaces mises en exergue à partir des listes rouges.

## **BIBLIOGRAPHIE**

COURTECUISSÉ R., 1992 – Le programme d'inventaire mycologique national et de cartographie des *Mycota* français. 1<sup>ère</sup> note ; Présentation générale. *Bull. Soc. Mycol. Fr.* 107(4) : 161-203.

COURTECUISSÉ R. & MUNNIK N., 1997 – Le programme d'inventaire mycologique national et de cartographie des *Mycota* français. 2<sup>ème</sup> note : quelques informations sur l'état des lieux et perspectives à court terme. *Doc. Mycol.* 107 : 31-39.

COURTECUISSÉ R., 1997 – Liste rouge des champignons menacés de la région Nord-Pas-de-Calais (France). *Cryptogamie, mycologie* : 1-39.

CROZES B., 2001 – Les champignons d'Alsace... et plus particulièrement du Haut-Rhin : Contribution n° 47 au programme national d'inventaire et de cartographie des *Mycota* français. *Bull. Spéc. Soc. Mycol. Ht-Rhin* : 87p.

MALAVAL J.-CL., 2000 – Liste rouge des champignons menacés de Haute-Normandie. *Mém. Soc. Sci. Nat. Muséum Rouen* : 51p.

MORNAND J., 1992 – Etat d'avancement des champignons en Maine-et-Loire. *Bull. trim. Soc. Et. Sci. Anjou*, n° 83 : 3-10.

MORNAND J., 1996 – Inventaire des champignons en Maine-et-Loire. *Bull. trim. Soc. Et. Sci. Anjou*, n° 96 : 3-22.

MORNAND J., 1992 – Liste rouge des champignons menacés de Maine-et-Loire. *Bull. trim. Soc. Et. Sci. Anjou*, XVI : 135-160.

Voir également la **bibliographie** dans :

**CROZES B. - Les champignons d'Alsace... et plus particulièrement du Haut-Rhin :** Contribution n° 47 au programme national d'inventaire et de cartographie des *Mycota* français. *Bull. Spécial de la Société Mycologique du Haut-Rhin* : 87p.

**LISTES ROUGES** consultées :

Liste Européenne, a red list of endangered european macrofungi. Towards : 1993

Rote Listen Baden – Württemberg, Winterhoff & Krieglsteiner Stand: 1996

Liste du Nord Pas de Calais, Régis Courtecuisse 1997

Liste de Haute Normandie, Jean Claude Malaval 2000

Liste des Pays de la Loire, Jean Mornand 2001

## REMERCIEMENTS

Nous les adressons tout d'abord à Daniel DOLL qui a cru à cette liste dès la première heure et qui s'y est investi pleinement.

Ils vont ensuite à Daniel SUGNY et Pierre-Arthur MOREAU pour leurs renseignements concernant l'écologie et les statuts de quelques taxons.

Nous les adressons également à Jean-Paul PONSIN et Marc LILBERT pour la traduction en anglais et la relecture, à Jean-Paul MAURICE qui nous a autorisé à reprendre son approche et sa méthode de travail pour l'élaboration de la liste.

Nous les adressons à Régis COURTECUISSÉ pour ses encouragements et pour avoir bien voulu préfacer cette liste rouge d'Alsace.

Nous remercions enfin les Présidents de la Société Mycologique de Strasbourg (SMS) et de la Société Mycologique du Haut-Rhin (SMHR), qui, après consultation de mycologues, ont apporté des compléments et remarques utiles à l'élaboration de cette liste.

Que tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de la liste rouge soient ici remerciés.

Notons que la liste rouge n'aurait pas pu exister sans le remarquable travail d'inventaire réalisé par notre ami Bernard CROZES.

































## La **Liste Rouge**

ainsi élaborée, pourra servir à la protection de certains biotopes. C'est sur la base des inventaires et des listes rouges, que les élus protègent les sites que nous leur signalons en raison de certaines vulnérabilités, raretés, ou menaces, suivant les textes ci-dessous.

### CODE RURAL

#### PROTECTION DE LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGE

##### TIRE I

### Section 3. - Protection des biotopes

#### Article R.\* 211-12

Afin de prévenir la disparition d'espèces figurant sur la liste prévue à l'article R.\* 211-1, le préfet peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministre chargé des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces.

#### Article R.\* 211-13.

Les arrêtés préfectoraux mentionnés à l'article R.\* 211-12 sont pris après avis de la commission départementale des sites siégeant en formation de protection de la nature ainsi que de la chambre départementale d'agriculture. Lorsque de tels biotopes sont situés sur des terrains soumis au régime forestier, l'avis du directeur régional de l'Office national des forêts est requis.

Ces arrêtés sont, à la diligence du préfet :

- 1° Affichés dans chacune des communes concernées ;
- 2° Publiés au recueil des actes administratifs ;
- 3° Publiés dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

#### Article R.\* 211-14

Le préfet peut interdire, dans les mêmes conditions, les actions pouvant porter atteinte d'une manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux et notamment l'écobuage, le brûlage des chaumes, le brûlage ou le broyage des végétaux sur pied, la destruction des talus et des haies, l'épandage de produits anti-parasitaires.

# RUBRIQUE INFO

## Du champignon ou du batracien, qui choisir ?



### Un champignon décime des populations de grenouilles

Au conseil national de recherches du CANADA, on estime qu'une nouvelle espèce de champignon - le *chytridiomycète* - apparue en septembre 1998 est à l'origine de l'organisme inconnu qui cause une maladie mortelle - la chytridiomycose cutanée - chez les grenouilles, décimant les populations amphibiennes tant en Australie qu'en Amérique centrale.

Voilà les constatations qui se dégagent d'une étude sur les champignons affligeant les grenouilles, étude dans le cadre de laquelle Mark Ragan, agent de recherche à l'IBM, a effectué l'analyse des données.

Ces dernières années, c'est à l'échelle planétaire que les populations de grenouilles ont fondu et, jusqu'à ce jour, rien n'indiquait que la cause de leur décès était d'ordre environnemental. Les chercheurs en sont venus à la conclusion qu'un champignon était à l'origine de cette épidémie mortelle lorsqu'ils ont analysé des tissus cellulaires prélevés de grenouilles mortes.

Afin de confirmer que la chytridiomycose cutanée était bel et bien la coupable, on a réparti 14 grenouilles nées en captivité en trois groupes. Six grenouilles ont été exposées à une solution aqueuse renfermant des prélèvements de peau de grenouilles infectées. Quatre autres grenouilles - le premier groupe témoin - ont été exposées à la solution une fois qu'elle eut été filtrée, les autres grenouilles - le second groupe témoin - n'ayant été exposées à aucune des deux solutions. Dans les 10 à 18 jours qui ont suivi leur exposition à la solution aqueuse renfermant des prélèvements de peau infectée, les six grenouilles étaient mortellement infectées, alors que les grenouilles des deux groupes témoins étaient toujours en pleine santé. Les chercheurs en ont conclu que c'était l'exposition au champignon qui avait suscité l'infection et, par conséquent, que ce champignon n'était pas le produit d'une infection virale.

À la lumière de ces constatations, trois hypothèses ont été formulées pour expliquer l'effet de ce champignon sur les grenouilles. D'abord, il pourrait affecter l'appareil respiratoire des grenouilles ou encore, leur régulation osmotique (l'aptitude du corps d'absorber et de diffuser les liquides). Aussi, il se pourrait que ce champignon sécrète une toxine.

L'origine de ce champignon demeure un mystère. Est-ce le système immunitaire des grenouilles qui est moins résistant ou est-ce la maladie qui est devenue plus virulente? Nul ne le sait.

Enfin, les chercheurs ne savent trop comment expliquer l'apparition simultanée de ce champignon sur deux continents.

\* Quand on sait le mal que l'on se donne en Alsace, pour mettre en oeuvre des systèmes de protection des migrations de batraciens par la réalisation de "crapauducs" et la pose de filets périodiques, le creusement d'étangs de substitution, je fais le voeu de ne jamais compter comme espèce nouvelle ce *chytridiomycète* dont je n'ai pu obtenir le binome complet, parmi les espèces françaises ou européennes. Et si tel était le cas un de ces jours, elle sera à proscrire de la **liste rouge** et peut-être devra-t-on alors réaliser une liste des espèces à éliminer ?